

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 7 avril 2017

L'an deux dix sept, le sept avril à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mmes ROUSSEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean, VERITA Jean Luc.
Absents excusés : Mme LOMBARD Emilie, Mr CERVEAU Gilles
Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 24 février 2017-, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour approbation du compte de gestion 2016 :

Le compte de gestion est établi par le trésorier et notre compte administratif doit être identique à ce compte de gestion, après en avoir délibéré le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Délibération pour vote du compte administratif 2016 :

Mme le Maire donne lecture à son conseil municipal du compte administratif avec le détail des comptes, Mme le Maire sort de la séance, le doyen prend la présidence de la séance afin de délibérer sur le compte d'administratif, il est adopté à l'unanimité.

Délibération pour l'affectation du résultat 2016 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'affectation du résultat de 2016 comme suit :

Report en section d'investissement : déficit de 40 764.41 €
En section de fonctionnement : excédent de 208 913 .58 €

Délibération du vote des taxes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux.

Taux 2016	Taux 2017
Taxe habitation : 15.259 %	Taxe habitation : 15.29 %
Taxe foncière bâtie : 11.28 %	Taxe foncière bâtie : 11.28 %
Taxe foncière non bâtie : 29.98 %	Taxe foncière non bâtie : 29.98 %

Produit fiscal attendu : 57 066 €

Vote du budget 2017 :

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : 340 281.58 €
En section d'investissement à : 376 324.41 €

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes sont repris dans ces montants de 2017

Les travaux suivants sont inscrits au bp 2017 :

- Les travaux de l'église
- Columbarium
- Remise à neuf d'une partie des trottoirs
- Reserve incendie à Panfol
- Travaux annuels d'entretien de voirie
- Accessibilité des bâtiments publics
- Achat de matériel – tondeuse et remorque
-

Divers :

Devis SP5D pour le problème des mouches à l'école du bas 213.60 € ttc ; le conseil refuse et décide d'acheter dans un premier des fumigateurs à placer à l'école du bas.

Tours de garde :

Chaque assesseur recevra ses horaires de permanence

Séance levée à 22 heures 30

Le Maire
J Rousseau